

40	30 -05- 2006	47	9	EUR	06169 00079	C 1.
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	

COMPTES ANNUELS EN MILLIERS D'EUROS

DENOMINATION: **BRUSSELS INTERNATIONAL AIRPORT COMPANY**

Forme juridique: **Société anonyme**
 Adresse: **Diamant Building, boulevard A. Reyers** N°: **80** Bte:
 Code postal: **1030** Commune: **Bruxelles 3**
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: **Bruxelles**
 Adresse Internet *:
 Numéro d'entreprise **0233.137.322**

DATE **10/01/2005** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du **09/05/2006**
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01/01/2005** au **31/12/2005**
 Exercice précédent du **01/01/2004** au **31/12/2004**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / non **

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

VAN DEN BOSSCHE Luc
 Dom Modest Van Asschelaan 63, 9320 Erembodegem, Belgique
 Fonction : Président du Conseil d'Administration

VAN DEN BOSSCHE Luc
 Dom Modest Van Asschelaan 63, 9320 Erembodegem, Belgique
 Fonction : Administrateur délégué
 Fin mandat : 01/11/2005

VAN ASSCHE Wilfried
 Frans Reinemundlei 24, 2900 Schoten, Belgique
 Fonction : Administrateur délégué
 Début mandat : 01/11/2005

suite aux pages suivantes

Sont joints aux présents comptes annuels: - le rapport de gestion**
 - le rapport des commissaires**

Nombre total de pages déposées: **36** Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet: **11**

Signature
(nom et qualité)
Luc Van den Bossche
 Président Conseil d'Administration

Signature
(nom et qualité)

* Mention facultative.
 ** Biffer ce qui ne convient pas.

Suite de la liste des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (C 1.)

BOOTH Martyn

Manor House, Sibford Gower, Oxfordshire, OX 15 5RS, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur

CRAIG Jim

Berkeley Road, N8 8RU 26, London, N8 8RU, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur

DESCHEEMAECKER Marc

Hustraat 1, 8670 Oostduinkerke, Belgique

Fonction : Administrateur

GEERE Simon

Little Ealing Lane 101, Ealing (London), W5 4EH, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur

HAMON Philippe

Le Champ Melet, 22690 Pleudihen-sur-Rance (Côtes d'Armor), France

Fonction : Administrateur

HENIN Olivier

Place Saint Begge 5, 5300 Andenne, Belgique

Fonction : Administrateur

MATHER Kerrie

Burrabirra Avenue 21, Vaucluse, NSW 2030, Australie

Fonction : Administrateur

STENT John

Melrose House, 33 Ganghill, Guildford (Surrey), GU1 1XF, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur

Suite de la liste des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (C 1.)

VANDERIJST Olivier
rue Artan 96, 1030 Bruxelles 3, Belgique
Fonction : Administrateur

PriceWaterhouseCoopers bedrijfsrevisoren CVBA
Woluwelaan 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique
Fonction : Commissaire

Mandat : 10/05/2005 - 13/05/2008

Représenté par :

Dams Eddy

Boekweithofstraat 18, 9120 Beveren-Waas, Belgique

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.
- Les comptes annuels ont-ils été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire ? ~~OUI~~ / NON ¹
 Si OUI, doivent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise²; B. Etablissement des comptes annuels² ; C. Vérification de ces comptes; D. Redressement de ces comptes).
- Si des missions visées sous A. (Tenue des comptes de l'entreprise) ou sous B. (Etablissement des comptes annuels) ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise; B. Etablissement des comptes annuels).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

¹ Biffer ce qui ne convient pas.
² Mention facultative.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. BILAN APRES REPARTITION			
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES			
	20/28	1.623.927	1.053.624
I. Frais d'établissement (annexe I)	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21	235	52
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	1.547.002	975.383
A. Terrains et constructions	22	1.177.046	758.243
B. Installations, machines et outillage	23	319.641	160.368
C. Mobilier et matériel roulant	24	8.734	9.700
D. Location-financement et droits similaires	25		30
E. Autres immobilisations corporelles	26	50	76
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	41.531	46.966
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	76.690	78.189
A. Entreprises liées	280/1	75.728	77.228
1. Participations	280	75.728	75.728
2. Créances	281		1.500
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		955
1. Participations	282		955
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8	962	6
1. Actions et parts	284	955	
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	7	6
	29/58	372.223	282.732
ACTIFS CIRCULANTS			
V. Créances à plus d'un an	29		12.500
A. Créances commerciales	290		12.500
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
1. Approvisionnements	30/31		
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34		
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	218.127	235.641
A. Créances commerciales	40	41.757	39.692
B. Autres créances	41	176.370	195.949
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53	142.043	28.777
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53	142.043	28.777
IX. Valeurs disponibles	54/58	983	2.681
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	11.070	3.133
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	1.996.150	1.336.356

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
	10/15	700.981	179.487
I. Capital (ann. VIII)	10	<u>88.628</u>	<u>88.628</u>
A. Capital souscrit	100	88.628	88.628
B. Capital non appelé	101	()	()
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12	<u>583.747</u>	
IV. Réserves	13	<u>28.606</u>	<u>13.959</u>
A. Réserve légale	130	8.863	8.862
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132	4.746	5.016
D. Réserves disponibles	133	14.997	81
V. Bénéfice reporté	140		<u>76.900</u>
Perte reportée	141	()	()
VI. Subsidés en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES			
	16	<u>28.347</u>	<u>25.417</u>
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	<u>25.903</u>	<u>22.834</u>
1. Pensions et obligations similaires	160	1.790	976
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretien	162	818	1.018
4. Autres risques et charges (ann. IX)	163/5	23.295	20.840
B. Impôts différés	168	<u>2.444</u>	<u>2.583</u>
DETTES			
	17/49	<u>1.266.822</u>	<u>1.131.452</u>
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)	17	<u>876.417</u>	<u>430.455</u>
A. Dettes financières	170/4	793.100	362.322
1. Emprunts subordonnés	170		184.315
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172		7
4. Etablissements de crédit	173	793.100	178.000
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176	27.280	27.280
D. Autres dettes	178/9	56.037	40.853
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	<u>197.339</u>	<u>501.770</u>
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		89.826
B. Dettes financières	43		121.425
1. Etablissements de crédit	430/8		121.425
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	27.868	52.008
1. Fournisseurs	440/4	27.868	52.008
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46	10.837	11.276
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	28.536	23.658
1. Impôts	450/3	21.097	12.747
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	7.439	10.911
F. Autres dettes	47/48	130.098	203.577
X. Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	<u>193.066</u>	<u>199.227</u>
TOTAL DU PASSIF		1.996.150	1.336.356

	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS (sous la forme de liste)			
I. Ventes et prestations	70/74	<u>333.307</u>	<u>312.209</u>
A. Chiffre d'affaires (annexe XII, A)	70	310.138	296.365
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71		
C. Production immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	23.169	15.844
II. Coût des ventes et des prestations	(-) 60/64	<u>237.459</u>	<u>246.965</u>
A. Approvisionnements et marchandises	60		
1. Achats	600/8		
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	121.997	126.123
B. Services et biens divers	61		
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	45.324	50.044
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	57.669	59.319
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D)	631/4	856	61
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7	3.070	5.527
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	8.543	5.891
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 649	()	()
III. Bénéfice d'exploitation	(+) 70/64	<u>95.848</u>	<u>65.244</u>
Perte d'exploitation	(-) 64/70	()	()
IV. Produits financiers	75	<u>3.828</u>	<u>2.423</u>
A. Produits des immobilisations financières	750	361	
B. Produits des actifs circulants	751	3.463	2.416
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	4	7
V. Charges financières	(-) 65	<u>(35.844)</u>	<u>(19.317)</u>
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650	24.139	16.071
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)	651		
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	11.705	3.246
VI. Bénéfice courant avant impôts	(+) 70/65	<u>63.832</u>	<u>48.350</u>
Perte courante avant impôts	(-) 65/70	()	()

	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS (suite) <i>(sous la forme de liste)</i>			
VI. Bénéfice courant avant impôts	(+)(70/65)	63.832	48.350
Perte courante avant impôts	(-)(65/70)	()	()
VII. Produits exceptionnels	76	463	26
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles.....	760	203	
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés.....	763	14	13
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)	764/9	246	13
VIII. Charges exceptionnelles	(-)66	(678)	(43.301)
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	157	
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières.....	661		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)	662		
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés.....	663	141	7
E. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B)	664/8	380	43.294
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)669	()	()
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts	(+)70/66	63.617	5.075
Perte de l'exercice avant impôts	(-)66/70	()	()
IXbis. A. Prélèvements sur les impôts différés	(+)780	139	139
B. Transfert aux impôts différés	(-)680	()	()
X. Impôts sur le résultat	(-)(+)67/77	(30.255)	(2.172)
A. Impôts (ann. XV)	(-)670/3	(30.255)	(2.172)
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		
XI. Bénéfice de l'exercice	(+)70/67	33.501	3.042
Perte de l'exercice	(-)67/70	()	()
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées	(+)789	269	269
Transfert aux réserves immunisées	(-)689	()	()
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	(+)(70/68)	33.770	3.311
Perte de l'exercice à affecter	(-)68/70)	()	()

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. Bénéfice à affecter	70/69	110.670	127.014
Perte à affecter	(-) 69/70	()	()
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	33.770	3.311
Perte de l'exercice à affecter	(-) 68/70	()	()
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	76.900	123.703
Perte reportée de l'exercice précédent	(-) 690	()	()
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	8.400	
1. sur le capital et les primes d'émission	791		
2. sur les réserves	792	8.400	
C. Affectations aux capitaux propres	(-) 691/2	()	(31)
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		31
3. aux autres réserves	6921		
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter	(-) 693	()	(76.900)
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer	(-) 694/6	(119.070)	(50.083)
1. Rémunération du capital	694	119.070	50.083
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT (rubrique 20 de l'actif)

	Codes	Montants
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001	
Mutations de l'exercice:		
. Nouveaux frais engagés	8002	
. Amortissements	(-) 8003	()
. Autres	(+)(-) 8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8005	
Dont: -Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	
-Frais de restructuration	204	

II. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)

	Codes	1. Frais de recherche et de développement	2. Concessions, brevets, licences, etc.
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	801		52.887
Mutations de l'exercice:			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	802		213
. Cessions et désaffectations	803	()	()
. Transferts d'une rubrique à une autre	804		54
Au terme de l'exercice	805		53.154
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	806		52.835
Mutations de l'exercice:			
. Actés	807		84
. Repris car excédentaires	808	()	()
. Acquis de tiers	809		
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations	810	()	()
. Transférés d'une rubrique à une autre	811		
Au terme de l'exercice	812		52.919
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)-(c)	813		235

	Codes	3. Goodwill	4. Acomptes versés
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	801		
Mutations de l'exercice:			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	802		
. Cessions et désaffectations	803	()	()
. Transferts d'une rubrique à une autre	804		
Au terme de l'exercice	805		
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	806		
Mutations de l'exercice:			
. Actés	807		
. Repris car excédentaires	808	()	()
. Acquis de tiers	809		
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations	810	()	()
. Transférés d'une rubrique à une autre	811		
Au terme de l'exercice	812		
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)-(c)	813		

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(rubriques 22 à 27 de l'actif)

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent 815
 Mutations de l'exercice:
 . Acquisitions, y compris la production immobilisée 816
 . Cessions et désaffectations(-) 817
 . Transferts d'une rubrique à une autre(+)(-) 818
 Au terme de l'exercice 819

b) PLUS-VALUES

Au terme de l'exercice précédent 820
 Mutations de l'exercice:
 . Actées 821
 . Acquis de tiers 822
 . Annulées(-) 823
 . Transférées d'une rubrique à une autre(+)(-) 824
 Au terme de l'exercice 825

c) AMORTISS. ET REDUCTIONS DE VALEUR

Au terme de l'exercice précédent 826
 Mutations de l'exercice:
 . Actés 827
 . Repris car excédentaires(-) 828
 . Acquis de tiers 829
 . Annulés à la suite de cessions et désaff.(-) 830
 . Transférés d'une rubrique à une autre(+)(-) 831
 Au terme de l'exercice 832

d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EX.

(a)+(b)-(c) 833

Codes	1. Terrains et constructions (rubrique 22)	2. Installations, machines et outillage (rubrique 23)	3. Mobilier et matériel roulant (rubrique 24)
815	1.093.803	308.731	29.649
816	11.980	6.786	1.394
817	(2.392)	(1.042)	(10)
818	5.184	4.945	
819	1.108.575	319.420	31.033
820			
821	437.803	169.259	
822			
823	()	()	()
824			
825	437.803	169.259	
826	335.560	148.363	19.949
827	33.975	21.391	2.350
828	(203)	()	()
829			
830	()	(716)	()
831			
832	369.332	169.038	22.299
833	1.177.046	319.641	8.734
Codes	4. Location-financement et droits similaires (rubrique 25)	5. Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)	6. Immobilisations en cours et acomptes (rubrique 27)
815	3.228	265	46.966
816			5.097
817	(132)	()	(349)
818			(10.183)
819	3.096	265	41.531
820			
821			
822			
823	()	()	()
824			
825			
826	3.197	189	
827		26	
828	()	()	()
829			
830	(101)	()	()
831			
832	3.096	215	
833		50	41.531
250			
251			
252			

Dont: . Terrains et constructions 250
 . Installations, machines et outillage..... 251
 . Mobilier et matériel roulant 252

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)

	Codes	1. Entreprises liées (rubrique 280)	2. Entreprises avec un lien de participation (rubrique 282)	3. Autres entreprises (rubrique 284)
1. Participations, actions et parts				
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	835	75.728	955	
Mutations de l'exercice:				
. Acquisitions	836			
. Cessions et retraits	837	()	()	()
. Transferts d'une rubrique à une autre	838		(955)	955
Au terme de l'exercice	839	75.728		955
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	840			
Mutations de l'exercice:				
. Actées	841			
. Acquis de tiers	842			
. Annulées	843	()	()	()
. Transférées d'une rubrique à une autre	844			
Au terme de l'exercice	845			
c) REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	846			
Mutations de l'exercice:				
. Actées	847			
. Reprises car excédentaires	848	()	()	()
. Acquis de tiers	849			
. Annulées à la suite de cessions et retraits	850	()	()	()
. Transférées d'une rubrique à une autre	851			
Au terme de l'exercice	852			
d) MONTANTS NON APPELES				
Au terme de l'exercice précédent	853			
Mutations de l'exercice:	854			
Au terme de l'exercice	855			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d).....	856	75.728		955
2. Créances				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	857	1.500		5
Mutations de l'exercice:				
. Additions	858	4.565		2
. Remboursements	859	(6.065)	()	()
. Réductions de valeur actées	860	()	()	()
. Réductions de valeur reprises	861			
. Différences de change	862			
. Autres	863			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864			7
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	865			

V. A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code de devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en milliers de devises)	
SwITch Aéroport Bruxelles-Nationale 1930 Zaventem Belgique 0457.902.752	50000	100,00		31/12/2005	EUR	1.518	18
Astrantia Holdings Harcourt Centre Dublin Irlande	33923765	100,00		31/12/2005	EUR	52.719	
Brussels Airport Terminal 2 Zwaansvliet 20 1081 AP Amsterdam Pays-Bas	40	100,00		31/12/2005	EUR	712	34
Brussels Airport International Aéroport Bruxelles-Nationale 1930 Zaventem Belgique 0419.468.778	398	99,50	0,00	31/12/2005	EUR	117	7
SN Airholding Rue de la Pépinière 20 1000 Bruxelles 1 Belgique 0419.468.778	660	7,63	0,00	31/12/2004	EUR	10.551	2.279

(suite aux pages suivantes)

N°

0233.137.322

C 10, 2/2

Suite des PARTICIPATION ET DROITS SOCIAUX DETENUES DANS D'AUTRES ENTREPRISES (C 10.)

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en milliers de devises)	
DNB BA Aéroport Bruxelles-Nationale 1930 Zaventem Belgique 0863.269.712	241667	100,00		31/12/2005	EUR	39.060	2.592

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE: AUTRES PLACEMENTS (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé	8682	()	()
Titres à revenu fixe	52	23.007	21.777
dont émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	119.036	7.000
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
. d'un mois au plus	8686	115.118	7.000
. de plus d'un mois à un an au plus	8687	3.918	
. de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

VII. COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.
frais d'assurances à reporter
QTE Lease
Financement d'indemnité de résiliation
Autres

Exercice
768
1.466
8.255
581

VIII. ETAT DU CAPITAL

A. CAPITAL SOCIAL

1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)

- Au terme de l'exercice précédent
- Modifications au cours de l'exercice:

- Au terme de l'exercice

2. Représentation du capital

2.1. Catégories d'actions

Actions repr.. par des certificats d'inscription

2.2. Actions nominatives ou au porteur

- Nominatives
- Au porteur

Codes	Montants	Nombre d'actions
8700	88.628	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
8701	88.628	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
	88.628	1.452.621
8702	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	1.452.621
8703	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	

VIII. ETAT DU CAPITAL (suite)

B. CAPITAL NON LIBERE

Actionnaires redevables de libération

TOTAL

C. ACTIONS PROPRES détenues par

- la société elle-même

- ses filiales

D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS

1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION

. Montant des emprunts convertibles en cours

. Montant du capital à souscrire

. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre.....

2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION

. Nombre de droits de souscription en circulation.....

. Montant du capital à souscrire

. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre.....

E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT

F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

Dont: - détenues par la société elle-même

- détenues par les filiales

Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
871		
	1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
872		
873		
8740		
8741		
8742		
8745		
8746		
8747		
8751		
	1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
876		
877		
878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise:

(suite aux pages suivantes)

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important.

indemnités diverses (dont QTE Lease)

obligations environnementales

litiges

Exercice
20.878
1.537
881

Suite de la structure de l'actionnariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes (C 13.)

Macquarie Airports (Brussels) SA, Luxemburg: 70%
Etat belge : 30%

Suite de la structure de l'actionariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes (C 13.)

X. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES		
		1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3. ayant plus de 5 ans à courir
Dettes financières	880		396.550	396.550
1. Emprunts subordonnés	881			
2. Emprunts obligataires non subordonnés.....	882			
3. Dettes de location-financement et assimilées	883			
4. Etablissements de crédit	884		396.550	396.550
5. Autres emprunts	885			
Dettes commerciales	886			
1. Fournisseurs	887			
2. Effets à payer	888			
Acomptes reçus sur commandes	889		12.124	15.156
Autres dettes	890		51.458	4.579
TOTAL	891		460.132	416.285

B. DETTES GARANTIES

(comprises dans les rubrique 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
		1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		793.100
1. Emprunts subordonnés	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées	895		
4. Etablissements de crédit	896		793.100
5. Autres emprunts	897		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
TOTAL	906		793.100

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

1. Impôts (rubrique 450/3 du passif)

a) Dettes fiscales échues

b) Dettes fiscales non échues

c) Dettes fiscales estimées

2. Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)

a) Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

b) Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	973
450	20.124
9076	
9077	7.439

XI. COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.
 Revenues à reporter de QTE lease
 charges à imputer
 Autres

Exercice

186.605
 5.771
 689

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70): ventilation par catégorie d'activité et marché géographique à communiquer en annexe au document normalisé, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)
 Dont: Subsidés d'exploitation et montants compensatoires
 obtenus des pouvoirs publics

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL		
a) Nombre total à la date de clôture	9086 760	774
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087 740,3	767,6
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088 1.059.340	1.186.406
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620 35.855	35.012
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621 5.702	4.854
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622 1.609	1.265
d) Autres frais de personnel	623 2.158	2.091
e) Pensions	624	6.822
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)		
Dotations (+); utilisations et reprises (-)	635 815	545
D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)		
1. Sur stocks et commandes en cours		
. actées	9110	
. reprises	9111 ()	()
2. Sur créances commerciales		
. actées	9112 856	86
. reprises	9113 ()	(25)
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)		
Constitutions	9115 12.424	12.088
Utilisations et reprises	9116 (9.354)	(6.561)
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640 5.781	4.454
Autres	641/8 2.762	1.437
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE		
1. Nombre total à la date de clôture	9096	1
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097 5,8	8,4
Nombre effectif d'heures prestées	9098 11.554	15.315
Frais pour l'entreprise	617 130	193

XIII. RESULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats:			
. subsides en capital	9125		
. subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits, s'ils sont importants.			
B. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS ET DES PRIMES DE REMBOURSEMENT	6501		
C. INTERETS PORTES A L'ACTIF	6503		
D. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)			
Actées	6510		
Reprises	6511	()	()
E. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
PROVISIONS A CARACTERE FINANCIER			
Constituées	6560		
Utilisées et reprises	6561	()	()
Ventilation des autres charges financières, si elles sont importantes.			
<i>compensation d'engagement</i>		935	0
<i>frais de garantie</i>		293	0
<i>(suite aux pages suivantes)</i>			

XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), s'ils sont importants.		
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), si elles sont importantes.		

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT

	Codes	Exercice
A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	30.250
a. Impôts et précomptes dus ou versés	9135	22.157
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	()
c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif).....	9137	8.093
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	5
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	5
b. Suppléments d'impôts estimés (potés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)	9140	

Suite des autres charges financières (rubrique 652/9) (C 16.)

frais de couverture d'intérêts
Financement d'indemnité de résiliation

	Exercice	Exercice précédent
	7.954	0
	2.064	0

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes, ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

dépréciation de plus-values de réévaluation
dépenses non-admises

Exercice	
	23.316
	1.246

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)

1. Latences actives
- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

2. Latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	583.747

XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte:

1. à l'entreprise (déductibles)

2. par l'entreprise

B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de:

1. précompte professionnel

2. précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	41.479	40.402
9146	40.009	41.909
9147	11.697	23.033
9148		99

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers

Dont:

. Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise

. Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise

. Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

(suite aux pages suivantes)

Pensions dont le service incombe à l'entreprise elle-même:

montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Code	Exercice
9220	

bases et méthodes de cette estimation

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION: voir page C 20.

XIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC

- A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS
- B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI
- C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B

- 1. Créances sur les personnes précitées.....
- 2. Garanties constituées en leur faveur
- 3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur.....

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	

Conditions principales relatives aux postes 9500, 9501 et 9502

- 4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable:
 - aux administrateurs et gérants
 - aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9503	573
9504	

XX. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR

Le cas échéant, estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur dans les comptes, avec indications sur la nature et le volume des instruments

Euribor Intrest swaps

Montants
(12.025)

Suite d'une description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie (C 19.)

La société a convenu un contrat de plan supplémentaire pour les pensions de retraite ou de survie pour le personnel contractuel avec une compagnie d'assurance privée. Les primes sont inscrites dans l'état de pertes et profits de l'exercice dans lequel ils sont passés en compte. Les obligations de pension pour le personnel statutaires ont été transférées à l'Etat belge conformément l'A.R. de 22 décembre 2004.

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES ILEXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	1. ENTREPRISES LIEES		2. ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	925	75.728	77.228		955
Participations	926	75.728	75.728		955
Créances: subordonnées	927				
autres	928		1.500		
2. CREANCES	929	2.192	17.768		
A plus d'un an	930		12.500		
A un an au plus	931	2.192	5.268		
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE	932				
Actions	933				
Créances	934				
4. DETTES	935	56.416	54.962		
A plus d'un an	936	52.132	28.575		
A un an au plus	937	4.284	26.387		

	Codes	ENTREPRISES LIEES	
		Exercice	Exercice précédent
5. - GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	2.351.720	
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391	2.351.720	
6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	9401		
7. RESULTATS FINANCIERS			
Produits des immobilisations financières	9421	361	
Produits des actifs circulants	9431	128	390
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	1.945	1.703
Autres charges financières	9471		
8. CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISES			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES**A. Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés**

L'entreprise

- . établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion: oui / ~~non~~ ¹
 - . n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s):
 - a. L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés: oui / non ¹
 - b. L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation : oui / non ¹
- Si oui:
- . Justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés:

suite aux pages suivantes

- . Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

B. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

- . Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation :

suite aux pages suivantes

- . Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus ²

¹ Biffer ce qui ne convient pas.

² Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

4. BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	708,5	62,2	740,3 (ETP)	767,6 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	1.004.194	55.146	1.059.340 (T)	1.186.406 (T)
Frais de personnel	102	43.226	2.098	45.324 (T)	43.222 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	(T)	(T)

2. A la date de clôture de l'exercice

a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel

b. Par type de contrat de travail

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	704	56	740,4
110	690	55	725,7
111	14	1	14,7
112			
113			

c. Par sexe

120	590	21	603,6
121	114	35	136,8

d. Par catégorie professionnelle

130	2		2,0
134	702	56	738,4
132			
133			

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	5,8	
151	11.554	
152	130	

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	40		40,0
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	21		21,0
Contrat à durée déterminée	211	19		19,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes: primaire	220			
secondaire	221	23		23,0
supérieur non universitaire	222	2		2,0
universitaire	223	5		5,0
Femmes: primaire	230			
secondaire	231	8		8,0
supérieur non universitaire	232			
universitaire	233	2		2,0

B. SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	53	1	53,5
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	46	1	46,5
Contrat à durée déterminée	311	7		7,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes: primaire	320	12		12,0
secondaire	321	10		10,0
supérieur non universitaire	322	2		2,0
universitaire	323	13		13,0
Femmes: primaire	330	2		2,0
secondaire	331	8		8,0
supérieur non universitaire	332	4	1	4,5
universitaire	333	2		2,0
d. Par motif de fin de contrat				
Pension	340	17		17,0
Prépension	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343	36	1	36,5
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants.....	350			

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

1. Mesures comportant un avantage financier *

- 1.1. Plan avantage à l'embauche (pour la promotion du recrutement de demandeurs d'emploi appartenant à des groupes à risque) 414
- 1.2. Prépension conventionnelle à mi-temps 411
- 1.3. Interruption complète de la carrière professionnelle 412
- 1.4. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel) 413
- 1.5. Maribel social 415
- 1.6. Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale .. 416
- 1.7. Programmes de transition professionnelle 417
- 1.8. Emplois services 418
- 1.9. Convention emploi-formation 503
- 1.10. Contrat d'apprentissage 504
- 1.11. Convention de premier emploi 419

2. Autres mesures

- 2.1. Stage des jeunes 502
- 2.2. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée 505
- 2.3. Prépension conventionnelle 506
- 2.4. Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires 507

Codes	Nombre de travailleurs concernés		3. Montant de l'avantage financier
	1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
414			
411			
412			
413			
415			
416	280	251,7	529
417			
418			
503			
504			
419			
502			
505			
506			
507	40	28,2	

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi:

- total pour l'exercice	550	280	251,7
- total pour l'exercice précédent	560		

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur

1. Nombre de travailleurs concernés 5801
2. Nombre d'heures de formation suivies 5802
3. Coût pour l'entreprise 5803

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	317	5811	49
5802	6.368	5812	1.969
5803	175	5813	54

V. RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES DE FORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU DE TUTORAT DISPENSEES EN VERTU DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2001 VISANT A AMELIORER LE TAUX D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS

Activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat

1. Nombre de travailleurs qui ont exercé ces activités 5804
2. Nombre d'heures consacrées à ces activités 5805
3. Nombre de travailleurs qui ont bénéficié de ces activités 5806

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5804		5814	
5805		5815	
5806		5816	

* Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

RÈGLES D'ÉVALUATION BIAC NV

Conformément les stipulations de l'article 12 de l'AR du 30 janvier 2001 à l'exécution du Code des Sociétés, les règles, comme appliqués par la société concernant l'inventaire, les amortissements, les provisions et les réévaluations, compte tenu les caractéristiques de la société, sont résumés comme suit :

ACTIF

Les frais d'établissement

Les frais d'établissement sont évalués à valeur d'acquisition et enregistrés dans le bilan pour ce montant, déduction faite des amortissements et réductions de valeur.

L'amortissement de ces charges est fait complètement durant l'exercice pendant lesquelles elles sont imputées.

Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à valeur d'acquisition et enregistrées dans le bilan pour ce montant, déduction faite des amortissements et réductions de valeur.

Ces immobilisations incorporelles sont amorties linéairement à ratio de 10 % et 33,33 %.

La première annuité d'amortissement concernant les immobilisations incorporelles acquises ou réalisées pendant l'exercice, sont amorties pro rata temporis en proportion de la partie de l'exercice dans laquelle les immobilisations sont acquises ou réalisées.

Les immobilisations corporelles

Jusqu'à 2004 :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à valeur d'acquisition et enregistrées dans le bilan pour ce montant, déduction faite des amortissements et réductions de valeur.

Les charges corporelles et incorporelles similaires sur les immobilisations incorporelles sont amorties ensemble avec les immobilisations relatives. Ceci peut être appliqué pour les taxes non-couvrables, les frais d'installation et de montage, ainsi que les frais d'études, les honoraires d'architectes, de consultants, ...

La première annuité d'amortissement concernant les immobilisations corporelles acquises ou réalisées pendant l'exercice, sont amorties pro rata temporis en proportion de la partie de l'exercice dans laquelle les immobilisations sont acquises ou réalisées. Les immobilisations en cours ne sont amorties que depuis l'exercice dans lequel elles sont utilisées pour la première fois.

En principe les immobilisations incorporelles sont amorties sur base de la méthode linéaire. On peut également faire usage des provisions fiscales concernant des amortissements dégressifs et d'autres amortissements accélérés.

Sur les immobilisations mises hors service ou devenues obsolètes on applique un amortissement extraordinaire afin de correspondre la valeur comptable avec la valeur de marché probable.

Les immobilisations incorporelles à durée limitée sont amorties comme suit :

- terrains et constructions : 3,33 % jusqu'à 10 %
- installations, machines et outillage 3,33 % jusqu'à 33,33%
- mobilier et matériel roulant 10% jusqu'à 20 %
- location financement et droits similaires 12,5 % jusqu'à 20 %
- d'autres immobilisations incorporelles 10%

A partir de l'exercice 2005

Les immobilisations corporelles sont évaluées à valeur d'acquisition et enregistrées dans le bilan pour ce montant, déduction faite des amortissements et réductions de valeur.

Les charges corporelles et incorporelles similaires sur les immobilisations corporelles sont amorties ensemble avec les immobilisations relatives. Ceci peut être appliqué pour les taxes non-recouvrables, les frais d'installation et de montage, ainsi

que les frais d'études, les honoraires d'architectes, de consultants, ...

La première annuité d'amortissement concernant les immobilisations corporelles acquises ou réalisées pendant l'exercice, est amortie pro rata temporis en proportion de la partie de l'exercice dans laquelle les immobilisations sont acquises ou réalisées. Les immobilisations en cours ne sont amorties que depuis l'exercice dans lequel elles sont utilisées pour la première fois.

En principe les immobilisations corporelles sont amorties sur base de la méthode linéaire. On peut également faire usage des provisions fiscales concernant des amortissements dégressifs et d'autres amortissements accélérés.

Sur les immobilisations mises hors service ou devenues obsolètes on applique le cas échéant un amortissement extraordinaire afin de tenir compte de la valeur de marché probable.

A partir de l'exercice 2005 la plupart des immobilisations corporelles sont imputées sous la rubrique 'terrains et constructions' et la rubrique 'installations, machines et outillage' dans le bilan à leur valeur réévaluée. Les immobilisations réévaluées à durée limitée sont alors amorties à valeur résiduelle probable d'immobilisation concernée. La réévaluation de certaines immobilisations corporelles a été faite afin de mieux correspondre la valeur comptable avec la valeur de marché respective.

A partir de l'exercice 2005 les immobilisations incorporelles à durée limitée sont amorties comme suit :

- terrains et constructions : 1 % jusqu'à 10 %
- installations, machines et outillage 4 % jusqu'à 33,33%
- mobilier et matériel roulant 10% jusqu'à 20 %
- location financement et droits similaires 12,5 % jusqu'à 20 %
- d'autres immobilisations incorporelles 10%

Effet de la modification des règles d'évaluation

La modification des règles d'évaluation pendant l'exercice 2005 a eu un effet négatif sur les amortissements imputés dans le compte de résultats pour un montant de € 269.340.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à valeur d'acquisition ou à valeur nominale. Les réductions de valeur sont appliquées si les amortissements permanents sont justifiés par la situation, la rentabilité ou les prévisions de la société dans lesquels les participations ou les actions sont tenues.

Stocks

Les stocks sont évalués à valeur d'acquisition ou à valeur de marché si celle-ci est plus basse à la date de clôture du bilan. Les matières consommables ne pas destinées pour la vente ne sont pas considérées comme stocks parce qu'elles sont utilisées à court terme.

Créances

Les créances sont évaluées à valeur nominale. Les réductions de valeur nécessaires sont provisionnées.

Placements de trésorerie

Des actions et des obligations sont évaluées à valeur d'acquisition, ou à valeur de bourse si celle-ci est plus basse à la date de clôture du bilan. Les dépôts à terme sont évalués à valeur nominale.

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont évaluées à valeur nominale

Comptes de régularisation

Les intérêts à recevoir ou à payer sur les obligations ne pas encore échus, les dépôts à terme et les emprunts sont imputés dans les comptes de régularisation à leur valeur d'acquisition.

PASSIF

Dettes

Les dettes sont évaluées à valeur nominale.

Conversion des devises

Pour les avoirs non-monétaires ou les engagements dont l'acquisition entraînait une transaction de devises, la valeur d'acquisition à laquelle ils sont et restent enregistrés est la valeur d'acquisition en euro, obtenu en appliquant sur le prix en devises le taux de change utilisé à l'acquisition.

Initialement les valeurs monétaires en devises sont imputées en euro, après application du cours du jour de la transaction. A la fin d'année les valeurs en devises sont converties à cours de clôture de la date de clôture du bilan. Les différences de change sont imputées dans le compte de résultats, les différences de change positives sont imputées sur un compte de régularisation du bilan.

XII. QTE-lease

- Tous les chiffres significatifs relatifs à l'opération QTE-lease ont été calculés en EURO au cours de change du 24/12/2002.
- Les redevances dans le cadre du "grant", ainsi que les revenus relatifs aux "PUA's" (Payment Undertaking Agreements), sont pris en résultat annuellement, au pro-rata et de manière linéaire via le compte "revenus reportés".
- Les redevances dans le cadre du "subgrant" et du "Early Buy-Out (EBO)" sont pris en résultat de manière linéaire via un "compte de provisions".
- Les frais de transaction sont pris en résultat annuellement, au pro-rata et de manière linéaire via le compte "charges reportées".
- Les revenus des titres US sont pris en résultat sur base actuarielle.

ANNEXE SUPPLEMENTAIRE

I. Suite à la scission de la RVA, BIAC reprend aussi les obligations écologiques. En vertu de l'Arrêté Royal du 30 décembre 2001, BIAC doit prendre à sa charge le coût total de l'assainissement des terrains. Ce coût total a été estimé par BIAC, en accord avec OVAM, à EUR 34,1 millions. BIAC a comptabilisé dans l'exercice 2001 une provision de EUR 1,7 millions pour l'assainissement. Les frais de l'assainissement peuvent être récupérés à 95% des autorités. La provision sera utilisée pour les 5% restant des frais de l'assainissement qui restent à charge de BIAC.

II. En vertu de la loi, les employés statutaires (de l'ancien RVA) ont droit à un nombre de jours de maladie payables. Le montant de la provision pour jours de maladie payables ne peut actuellement être quantifié et est dès lors uniquement repris dans l'annexe à titre indicatif.

III. Il existe de nombreux litiges dont l'impact possible sur les comptes de BIAC est difficilement quantifiable. Sur base d'informations actuelles, le Conseil d'Administration estime que ceux-ci n'influenceront pas les comptes annuels.

IV. Au 29 décembre 2004, BIAC a conclu une convention de crédit avec un consortium de banques. Dans le cadre de cette convention, une hypothèque a été constituée sur 10% des actifs de BIAC, tandis qu'une procuration pour hypothèque a été donnée pour les autres actifs.

V. Au début de 2003, BIAC a payé des impôts en règlement d'un litige avec l'administration fiscale. BIAC cherche à récupérer ces frais des sociétés qui sont intervenues dans cette opération. Vu l'incertitude quant à l'issue de ce litige, une créance n'est pas exprimée momentanément.

VI. En 2003, BIAC a reçu une indemnité à concurrence de EUR 27.280.000,00 d'un concessionnaire. Cette indemnité est prise en résultat sur la période 2006-2014. Dans le cas d'une rupture du contrat, le produit relatif à la période non courue doit être remboursé.

A cette fin BIAC a fourni une garantie bancaire au profit du concessionnaire à concurrence d'un montant de EUR 27.280.000,00.

VIII. BIAC a procédé en décembre 2002 à une transaction QTE-lease. La transaction QTE (Qualifying Technological Equipment)-lease consiste en un transfert des droits d'exploitation ("Grants") sur l'installation de traitement de bagages pour une période de 36 ans à des "Trusts US" établis par des investisseurs américains, et en un transfert simultané de ces mêmes droits ("Subgrants") par les Trusts US à BIAC pour une période de 24 ans. Cette transaction QTE prévoit une option de rachat desdits droits avant la fin de cette période, à savoir le 2 janvier 2023 ("Early Buy Out Option" ou EBO).

Pour garantir les paiements dans le cadre du Subgrant et de l'EBO, BIAC a conclu des "Payment Undertaking Agreements" avec une Banque d'une part, et des "Securities Payment Undertaking Agreements" pour la création de Trusts d'autre part.

Conformément à l'avis de la Commission des Normes Comptables relatif aux transactions du type "In Substance Defeasance", il a été décidé d'enregistrer les obligations futures des paiements Subgrant et EBO dans le bilan. La méthode linéaire a été retenue, permettant de représenter les obligations en chiffres réels et de répartir la NPV (Net Present Value) sur une période allant jusqu'à l'EBO.

Les obligations consécutives au "In Substance Defeasance" et la dette à échéances échelonnées suite aux subgrants ne sont pas reprises au bilan, mais bien dans les comptes d'ordre (montants au 31 décembre 2005) :

0901 Option de rachat des droits d'exploitation 57.381.521,33
à 0911 Créiteurs suite à l'option de rachat 57.381.521,33

0701 Subgrant droits d'exploitation 207.964.005,91
à 071 Créiteurs suite au subgrant droits d'exploitation 207.964.005,91

0902 Cession de créance suite à PUA en faveur de
US Trusts, créiteurs 173.991.524,60
à 0912 Sûreté pour compte propre 173.991.524,60

903 Cession de "zero-coupon bonds" suite à
S-PUA en faveur de US Trusts, créiteurs 23.007.269,99
à 0913 Sûreté pour compte propre 23.007.269,99

VIII Les instruments d'intérêt dérivés, conclu en considération de hedging, sont imputés à une base de pro rata.

Conformément l'Arrêté Royal du 8 mars 2005, on a fait calculer la valeur de marché de ces instruments financiers pour des buts explicatifs : la valeur de marché est de EUR 12.024.910,69.

IX Sous la rubrique placements de trésorerie les obligations 'zero-coupon US-dollar', relatées au QTE-lease, sont enregistrées à valeur comptable de EUR 23.007.269,98. La valeur en euro de ces obligations a été fixée en appliquant le taux de change EUR/USD au 24/12/2002, notamment la date de clôture du contrat de location QTE. Conformément l'Arrêté Royal du 8 mars 2005 nous avons calculé la valeur de marché de ces instruments financiers pour des buts explicatifs : la valeur de marché est de EUR 22.751.648,37.

X Conformément l'Arrêté Royal du 22 décembre 2004 les obligations de pension de BIAC ont été reprises par l'Etat belge.

Les actifs restants du fonds de pensions, pour un montant de EUR 12.247.938,14 seront utilisés - conformément ladite Arrêté Royal - pour le paiement des contributions patronales d'ONSS sur les salaires bruts des employés statutaires.

A la fin de 2005 les actifs restants du Fonds de pensions BIAC étaient de EUR 11.344.933,39 (inclusifs les intérêts portés à l'actif pour un montant de EUR 561.995,25). Le droit attribué à BIAC pour utiliser ces actifs du fonds de pensions afin de compenser les futures obligations d'ONSS n'est pas encore imputé dans le bilan à ce moment.

Par l'utilisation de ce droit, le coût du personnel relaté au personnel statutaire, EUR 2.118.108,57, est inférieur au coût total dans le cas où BIAC serait obligée de payer elle-même les contributions patronales d'ONSS pour le personnel statutaire. A ce moment cette réduction du coût de personnel est présenté comme un montant net dans le compte de résultats. Pour l'exercice 2005 une présentation brute serait l'effet suivant sur le compte de résultats :

Compte Brut Montant

#621 Contribution patronale d'ONSS Dt. EUR 2.118.108,57

@#74 Produits d'exploitation divers Ct. EUR 2.118.108,57

CFO/AF/kd
29/03/2006

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 29 MARS 2006

Chairman

Business context

2005 a été caractérisée par des éléments de transition, conséquence de la conversion de BIAC en une société de droit privé et des modifications de la structure de l'actionariat qui ont eu lieu fin 2004.

Au cours du Q4 2005, la modification du Comité de Direction a été achevée avec la désignation d'un nouveau CEO, CFO, Directeur Commercial et la nomination du directeur Aviation développement en tant que membre du ManCom.

2005 fut une année de record pour BIAC avec pour apogée le nombre de passagers partants (soumis à la taxe aéroportuaire) (7,5 Mio) comme pour le volume cargo (703 Kton).

La croissance des passagers arrivants et partants a été légèrement en dessous des espérances, principalement due à la tendance de consolidation des activités de SNBA et de Virgin Express, les 2 home carriers les plus importants.

Le trafic des 2 sociétés combinées n'a pas évolué comme prévu. Ceci est principalement dû à la réduction de capacité offerte et à la concentration de Virgin Express sur les connections directes réduisant de manière significative le nombre passagers en transfert. Le total du nombre de passagers a augmenté de 3,5%, soit 16,179 Mio par rapport à 2004 tandis que le total du nombre de mouvements a montré une petite croissance de 0,5%, soit 253.255 par rapport à 2004. Ce dernier reflète non seulement une augmentation moyenne de la taille des appareils mais surtout un meilleur facteur d'occupation. En ce qui concerne le cargo le volume total s'est élevé à 702,819 tonne par rapport à 664,375 en 2004 ce qui signifie un progrès de 5,8% confirmant notre cinquième rang dans l'U. E.

Les objectifs du management ont été atteints en ce qui concerne le contrôle global des frais, l'optimisation de l'utilisation des avions et la conservation du niveau de qualité. En outre un accord a été conclu avec les compagnies aériennes au sujet de la stabilité en matière de tarifs aéronautiques pour une période de 5 ans.

En particulier, l'objectif de qualité reflété en 2003 et 2004 par la reconnaissance de Bruxelles dans le top 5 des meilleurs aéroports européens, basés sur les enquêtes trimestrielles de IATA/AETRA a été répété en 2005. Bruxelles a reçu le prix du meilleur aéroport européen en 2005.

B.I.A.C. NV/SA

Exploitantzetel
Luchthaven Brussel Nationaal
B-1930 Zaventem
België

Siège d'exploitation
Aéroport Bruxelles National
B-1930 Zaventem
België

Maatschappelijke Zetel
Diamant Building
A. Reyerslaan 80
B-1030 Brussel

Siège social
Diamant Building
Boulevard A. Reyers 80
B-1030 Bruxelles

Bankrekeningen
Comptes bancaires
011-2511912-60
091-0110603-52
210-0052650-31
310-0761867-18
435-4107201-10

Exploitantzetel
Siège d'exploitation
Tel.: +32 (0)2 753 42 00
Fax: +32 (0)2 753 42 50

BTW/TVA BE 0233.137.322
RPR/RPM Brussel/Bruxelles



0233 137322

Avec le transfert des actions et en accord avec la convention entre actionnaires, un refinancement complet a eu lieu en janvier 2005. Un nouveau consortium bancaire a été constitué qui a accordé à la société une facilité de crédit globale de € 1,135 Mio. Une hypothèque et un mandat hypothécaire ont été accordés sur les actifs immobiliers de même qu'un gage sur l'actif mobilier. Cet emprunt a été couvert par une cotation BBB + Standard & Poors obtenue en décembre 2004. € 805,6 Mio ont été retirés à fin décembre 2005. La dette brute est couverte pour 90% par un intérêt SWAP.

Fin 2005 il a été décidé d'intégrer Switch S.A. dans BIAC S.A. Cette fusion a eu lieu le 1er janvier 2006.

Les résultats financiers

Les comptes annuels consolidés sont commentés ci-après. Les données consolidées incluent Switch S.A. et DNB-BA S.A., reprise en tant que filiale en septembre 2004, ce qui reflète l'image la plus précise de la situation économique de la société.

Il convient de noter que la présentation des chiffres a été adaptée dans un domaine :

- La transaction QTE effectuée fin 2002, a été prise en considération pour son impact net pour des raisons de transparence. Les chiffres de 2004 ont été adaptés dans la même manière.
- Les corrections pour 2005 sont : Autres produits d'exploitation (- €10,464mio), Coûts opérationnels (- €11,695mio) et Résultat financier (- €1,23mio). Cette correction n'a aucun impact sur le résultat global mais a pour conséquence que l'imputation du QTE est considéré comme produit divers.

Le chiffre d'affaires total pour les activités aéronautiques s'élève à € 207,85 Mio, soit une progression de 5,2% par rapport à 2004. Cette hausse peut être expliquée par l'augmentation du trafic et pour le reste par l'indexation au 1er avril 2005.

Les revenus commerciaux se sont élevés à € 116,77 Mio, soit une hausse de 10,1% par rapport à 2004.

Ces modifications peuvent être imputées aux éléments suivants :

- une bonne performance des revenus parkings découlant de la nouvelle tarification pour les parkings publics
- Une provision pour la récupération des frais d'assainissement historiques de l'état belge

Les dépenses opérationnelles, y compris le travail, se sont élevées à € 162,5 Mio, soit une baisse de 3,1% par rapport à 2004. Malgré une augmentation des frais de sécurité suite aux nouvelles mesures imposées par l'UE, une très bonne réduction des coûts pour 2005 et les efforts fournis par le management dans le domaine du contrôle des coûts reflète cette réduction globale.

Les revenus élevés et la réduction des coûts ont conduit à un EBITDA de € 162,2 Mio, soit une croissance de 19% par rapport à 2004.

Les investissements se sont élevés à € 23 Mio. C'est inférieur aux années précédentes suite à la capacité suffisante et la qualité élevée de l'actif. Il convient de mentionner que la mise en service du système de traitement de bagages pour le Pier A est reportée après 2007.

En conformité avec la convention entre actionnaires, un exercice de revalorisation de l'actif a été effectué au cours du premier trimestre 2005 par la firme spécialisée ARUP. Le résultat de cet exercice est une réévaluation de l'actif de € 619 Mio. Cette réévaluation a été basée sur une plus longue espérance de vie de l'actif. Le conseil a décidé sur base du rapport ARUP d'inclure cette réévaluation dans les comptes de 2005 et de prolonger les délais d'amortissement de ces actifs.

Les charges financières se sont élevées à € 32,04 Mio par rapport à € 21,92 Mio en 2004. Cette hausse est le résultat d'un niveau de dette plus élevé découlant du refinancement et de la distribution des dividendes (primes d'émission de €125 mio et dividende spécial de €25mio).

De façon générale, le bénéfice avant impôt s'est élevé à € 69,3 Mio par rapport à € 7,4 Mio en 2004 et à € 37,2 Mio après impôt par rapport à € 4,7 Mio en 2004.

Les revenus consolidés sont les suivants :

	2005	2004
	Mio €	Mio €
revenus opérationnels	324,6	303,6
EBITDA	162,2	135,9
revenus opérationnels	99,6	72,9
revenus financiers	(32,0)	(21,9)
revenus exceptionnels	1,8	(43,6)
Bénéfice avant impôts	69,3	7,4
bénéfice consolidé	37,2	4,7

Autres éléments

En 2005, un premier inventaire des risques a été préparé pour identifier les principales zones à risque pour la société. Cet inventaire sera actualisé régulièrement. Les principales zones à risque se rapportent au terrorisme, à l'environnement et à la sécurité.

Le Conseil d'administration confirme qu'après la clôture du bilan aucun événement important, ni aucune circonstance qui puisse influencer le développement de la société n'a eu lieu.

Pendant l'exercice, aucune activité particulière n'a été effectuée dans le domaine de la recherche et du développement, ni mutation de capital devant être communiqué conformément à l'article 608 du Code des Sociétés, n'a eu lieu.

Ni la société, ni une filiale directe, ni une personne agissant en son nom propre pour le compte de la société ou d'une filiale directe n'a acquis des actions, coupons ou certificats de société.

En 2005, aucune opération ou décision qui relève de l'application de l'article 523 du code des sociétés, n'a eu lieu.

Pendant 2005, le commissaire a effectué des travaux et des missions exceptionnelles en ce qui concerne la distribution d'un dividende intermédiaire et en ce qui concerne un rapport dans le cadre d'une modification de la raison sociale. Un montant total de 4.000€ a été facturé.

La société ne possède pas de succursale.

Pour réduire au maximum le risque d'intérêt de la dette exceptionnelle de € 805,6Mio sur la facilité de crédit la société a 3 « hedging contracts » pour un montant total de € 723 Mio. Le Conseil d'administration confirme qu'à part cela aucun autre instrument financier susceptible d'influencer l'appréciation du bilan, la position financière et le résultat n'a été utilisé.

Les mesures efficaces ont été prises pour maîtriser les risques de prix, crédit, liquidité, et de cash-flow et des provisions ont été faites là où c'était nécessaire.

Le Conseil d'administration propose que, conformément aux dispositions de la loi et aux statuts, décharge soit donnée aux Administrateurs et au commissaire pour le mandat et le contrôle financier de l'an 2005.

Dividende : décision

Le Conseil d'administration a décidé de soumettre les comptes 2005 à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires et propose que l'Assemblée Générale des actionnaires approuve un paiement de dividende comme suit :

Bénéfice 2005 :	€ 33,770,556.40
Bénéfice des années précédentes :	€ 76,899,786.16
Distribution réserves :	€ 8,400,000.00
 total :	 €119,070,342.56

Un dividende intérimaire (€ 32 Mio) sur les bénéfices de 2005 a été décidé par le Conseil d'administration en décembre 2005 et a été payé en mars 2006. En plus un dividende de € 9,5 mio a déjà été distribué, en déduction du bénéfice reporté de € 76,9 mio en 2005, sur base de la décision de l'Assemblée générale du 29 juillet 2005.

Pour le Conseil d'administration,


Luc Van den Bossche
Président

0233 137322



PricewaterhouseCoopers
Reviseurs d'Entreprises
PricewaterhouseCoopers
Bedrijfsrevisoren
Wilsonplein 5 G
B-9000 Gent
Telephone +32 (0)9 268 82 11
Facsimile +32 (0)9 268 82 99
www.pwc.com

Numéro d'entreprise 0233.137.322

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE BRUSSELS INTERNATIONAL AIRPORT COMPANY NV SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, établis sur la base des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, dont le total du bilan s'élève à EUR (000) 1.996.150 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR (000) 33.501. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

L'établissement des comptes annuels, l'appréciation des informations à reprendre dans le rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration de la société.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nos contrôles ont été réalisés conformément aux dispositions légales applicables en Belgique et aux normes générales de révision belges, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'information. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Numéro d'entreprise 0233.137.322

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, les comptes annuels clos le 31 décembre 2005 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société.

Attestations et informations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas de contradiction évidente avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés, à l'exception du fait que les administrateurs n'ont pas fourni les renseignements économiques et financiers aux membres du comité paritaire (qui exerce jusqu'à la constitution du conseil d'entreprise les charges et les compétences du conseil d'entreprise) avant l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, conformément à l'article 151 du Code des sociétés et à l'article 16 de l'arrêté royal du 27 novembre 1973. L'affectation du résultat proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Comme indiqué dans l'annexe des comptes annuels, les règles d'évaluation appliquées pour l'élaboration des états financiers ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

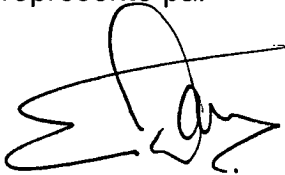
0233 137322

Numéro d'entreprise 0233.137.322

- Au cours de l'exercice, un acompte sur dividende a été distribué à propos duquel nous avons établi le rapport qui est joint en annexe, conformément aux exigences légales.

le 18 avril 2006

Le commissaire
PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises
représenté par

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eddy Dams', written over a horizontal line.

Eddy Dams
Réviseur d'Entreprises

PricewaterhouseCoopers
Reviseurs d'Entreprises
PricewaterhouseCoopers
Bedrijfsrevisoren
Wilsonplein 5 G
B-9000 Gent
Telephone +32 (0)9 268 82 11
Facsimile +32 (0)9 268 82 99
www.pwc.com

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIETE BRUSSELS INTERNATIONAL AIRPORT COMPANY NV,
CONCERNANT LA DISTRIBUTION D'UN ACOMPTE SUR DIVIDENDE**

Conformément à l'article 618 du Code des Sociétés, nous avons procédé à l'examen de la situation active et passive de votre société au 31 octobre 2005, en annexe de ce rapport, sur la base de laquelle vous projetez, de décréter un acompte sur dividendes de EUR 32.000.000.

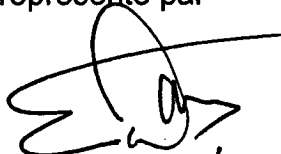
Nous avons procédé à un examen limité de la situation active et passive au 31 octobre 2005. Nos travaux ont principalement consisté en une analyse, une comparaison et une discussion de l'information financière et ont été exécutés conformément à la recommandation de révision de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises relative à la mise en œuvre d'un examen limité d'une situation intermédiaire.

Nos travaux de contrôle n'ont pas mis en évidence des éléments susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation active et passive au 31 octobre 2005.

Enfin, il apparaît, sur la base de cette situation, que la distribution envisagée n'a pas pour effet de réduire l'actif net, défini conforme à l'article 617 du Code des Sociétés, à un montant inférieur à celui du capital libéré augmenté des réserves que la loi ou les statuts de la société ne permettent pas de distribuer.

le 6 décembre 2005

PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises SCRL
Commissaire
représenté par



Eddy Dams
Reviseur d'Entreprises

Annexe: Situation active et passive au 31 octobre 2005

N°		0233.137.322		C 3.	
PASSIF		Codes	Exercice	Exercice précédent	
CAPITAUX PROPRES		10/15	208.117	179.487	
I.	Capital (ann. VIII)	10	<u>88.628</u>	<u>88.628</u>	
A.	Capital souscrit	100	88.628	88.628	
B.	Capital non appelé	101	()	()	
II.	Primes d'émission	11			
III.	Plus-values de réévaluation	12			
IV.	Réserves	13	<u>13.959</u>	<u>13.959</u>	
A.	Réserve légale	130	8.862	8.862	
B.	Réserves indisponibles	131			
1.	Pour actions propres	1310			
2.	Autres	1311			
C.	Réserves immunisées	132	5.016	5.016	
D.	Réserves disponibles	133	81	81	
V.	Bénéfice reporté	140	<u>105.530</u>	<u>76.900</u>	
	Perte reportée	141	()	()	
VI.	Subsides en capital	15			
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		16	24.840	25.417	
VII.	A. Provisions pour risques et charges	160/5	<u>22.257</u>	<u>22.834</u>	
1.	Pensions et obligations similaires	160	2.002	976	
2.	Charges fiscales	161			
3.	Grosses réparations et gros entretien	162	957	1.018	
4.	Autres risques et charges (ann. IX)	163/5	19.298	20.840	
B.	Impôts différés	168	<u>2.583</u>	<u>2.583</u>	
DETTES		17/49	1.179.981	1.131.452	
VIII.	Dettes à plus d'un an (ann. X)	17	<u>896.937</u>	<u>430.455</u>	
A.	Dettes financières	170/4	803.705	362.322	
1.	Emprunts subordonnés	170		184.315	
2.	Emprunts obligataires non subordonnés	171			
3.	Dettes de location-financement et assimilées	172		7	
4.	Etablissements de crédit	173	803.705	178.000	
5.	Autres emprunts	174			
B.	Dettes commerciales	175			
1.	Fournisseurs	1750			
2.	Effets à payer	1751			
C.	Acomptes reçus sur commandes	176	27.280	27.280	
D.	Autres dettes	178/9	65.952	40.853	
IX.	Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	<u>70.963</u>	<u>501.770</u>	
A.	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	26	89.826	
B.	Dettes financières	43		121.425	
1.	Etablissements de crédit	430/8		121.425	
2.	Autres emprunts	439			
C.	Dettes commerciales	44	26.435	52.008	
1.	Fournisseurs	440/4	26.435	52.008	
2.	Effets à payer	441			
D.	Acomptes reçus sur commandes	46	8.257	11.276	
E.	Dettes fiscales, salariales et sociales	45	25.533	23.658	
1.	Impôts	450/3	16.576	12.747	
2.	Rémunérations et charges sociales	454/9	8.957	10.911	
F.	Autres dettes	47/48	10.712	203.577	
X.	Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	<u>212.081</u>	<u>199.227</u>	
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.412.938	1.336.356	

N°		0233.137.322		C 2.	
	Codes	Exercice	Exercice précédent		
1. BILAN APRES REPARTITION					
ACTIF					
ACTIFS IMMOBILISES					
	20/28	1.024.795	1.053.624		
I. Frais d'établissement (annexe I)	20				
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21	170	52		
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	945.436	975.383		
A. Terrains et constructions	22	718.551	758.243		
B. Installations, machines et outillage	23	165.584	160.368		
C. Mobilier et matériel roulant	24	10.650	9.700		
D. Location-financement et droits similaires	25		30		
E. Autres immobilisations corporelles	26	76	76		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	50.575	46.966		
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	79.189	78.189		
A. Entreprises liées	280/1	78.228	77.228		
1. Participations	280	75.728	75.728		
2. Créances	281	2.500	1.500		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	955	955		
1. Participations	282	955	955		
2. Créances	283				
C. Autres immobilisations financières	284/8	6	6		
1. Actions et parts	284	6	6		
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8				
	29/58	388.143	282.732		
V. Créances à plus d'un an	29		12.500		
A. Créances commerciales	290				
B. Autres créances	291		12.500		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3				
A. Stocks	30/36				
1. Approvisionnements	30/31				
2. En-cours de fabrication	32				
3. Produits finis	33				
4. Marchandises	34				
5. Immeubles destinés à la vente	35				
6. Acomptes versés	36				
B. Commandes en cours d'exécution	37				
VII. Créances à un an au plus	40/41	225.230	235.641		
A. Créances commerciales	40	41.903	39.692		
B. Autres créances	41	183.327	195.949		
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53	148.121	28.777		
A. Actions propres	50				
B. Autres placements	51/53	148.121	28.777		
IX. Valeurs disponibles	54/58	2.052	2.681		
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	12.740	3.133		
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	1.412.938	1.336.356		